

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
21 septembre 2020

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;

Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, LOFFET, BREUWER, BELLY, LUKOKI, Echevins et Echevines;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM. ISTASSE, NYSSSEN, BEN ACHOUR, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, LUKOKI, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, Conseillers et Conseillères;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 09.- CONSEIL COMMUNAL - Motion de méfiance "mixte" incluant une motion collective à l'égard de l'ensemble du Collège communal et trois motions individuelles à l'égard de la Bourgmestre, du Président du C.P.A.S. et d'une Echevine.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment ses articles L1122-30 et L1123-14;

Vu les résultats du scrutin communal du 14 octobre 2018 attribuant :

- 13 sièges à la liste n° 3 (P.S.);
- 6 sièges à la liste n° 1 (M.R.);
- 5 sièges à la liste n° 5 (C.D.H.);
- 4 sièges à la liste n° 13 (N.V.);
- 4 sièges à la liste n° 2 (ECOLO);
- 3 sièges à la liste n° 4 (P.T.B.);
- 2 sièges à la liste n° 7 (P.P.);

Vu ses délibérations du 3 décembre 2018, notamment celles :

- fixant la composition de ses Groupes politiques;
- adoptant le Pacte de Majorité déposé par les Groupes P.S., M.R. et N.V.;

Vu sa délibération du 17 décembre 2018 actant la démission de M. PIRON Bernard, Conseiller communal, de son Groupe (liste n° 5 C.D.H.);

Vu la prestation de serment de M. AYDIN Hasan, Conseiller communal, en qualité de Président du C.P.A.S., en date du 28 janvier 2019;

Vu sa délibération du 2 septembre 2019 adoptant l'avenant n° 1 au Pacte de Majorité déposé par les Groupes P.S., M.R. et N.V., en vue du remplacement en qualité d'Echevin de M. BEN ACHOUR Malik par M. LUKOKI Konda Antoine;

Vu ses délibérations du 27 janvier 2020 :

- actant la démission de M. VOISIN Guillaume de ses fonctions de Conseiller communal (liste n° 13 N.V.);
- installant Mme MAGIS Christine en qualité de Conseillère communale (liste n° 13 N.V.) en remplacement de M. VOISIN, démissionnaire;

Vu la motion de méfiance mixte constructive, à l'égard de l'ensemble du Collège et à l'égard de la Bourgmestre, du Président du C.P.A.S. et d'une Echevine, déposée par la moitié au moins des membres des Groupes P.S., M.R., N.V., C.D.H., entre les mains de Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f., en date du 3 septembre 2020;

Vu les actes de renonciation à la fonction de Bourgmestre signés par MM. BEN ACHOUR, LUKOKI et NAJI déposés en même temps que ladite motion;

Considérant que cette motion mixte remplit les conditions suivantes :

- 1.- elle présente un successeur à chaque membre du Collège communal, à savoir :
 - a.- Bourgmestre: M. ISTASSE Jean-François (P.S.);
 - b.- Echevins :
 - 1er Echevin: M. DEGEY Maxime (M.R.);
 - 2ème Echevine : Mme OZER Cécile (C.D.H);
 - 3ème Echevin : M. CHEFNEUX Jean-François (N.V.);
 - 4ème Echevine : Mme LAMBERT Sophie (P.S.);
 - 5ème Echevin : M. BREUWER Freddy (M.R.);
 - 6ème Echevine : Mme BELLY Sylvia (P.S.);
 - 7ème Echevin : M. LUKOKI Konda Antoine (P.S.);
 - c.- Président du C.P.A.S. pressenti : M. AYDIN Hasan (P.S.);
- 2.- elle est déposée par la moitié au moins des Conseillers de chaque Groupe politique formant une majorité alternative et par la moitié au moins des Conseillers de chaque groupe politique participant au pacte de majorité actuel;

Vu les courriels de Mme la Directrice générale f.f., en date du 3 septembre 2020, informant chaque membre du Collège, du Conseil et du Conseil de l'Action sociale, du dépôt de la motion de méfiance mixte;

Vu les courriers du 4 septembre 2020 envoyés à Mme TARGNION, Mme LAMBERT et M. AYDIN les informant de leurs droits de défense;

Considérant que cette motion de méfiance mixte a été publiée par voie d'affichage aux valves de l'annexe de l'Hôtel de Ville, en date du 4 septembre 2020;

Vu l'article L1123-4 § 2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Considérant que Mme TARGNION Muriel fait l'objet d'une motion de méfiance individuelle;

Que M. AYDIN Hasan, pressenti comme Président du C.P.A.S., figurait au 2ème rang de la liste électorale n° 3 (P.S.) présentée au scrutin communal du 14 octobre 2018; qu'il a réalisé un score électoral de 2388 voix le plaçant en 2ème position de ladite liste; qu'il fait toutefois l'objet d'une motion de méfiance individuelle en sa qualité de Bourgmestre;

Que M. BEN ACHOUR Malik figurait au 4ème rang de la liste n° 3 (P.S.) présentée au scrutin communal du 14 octobre 2018; qu'il a réalisé un score électoral de 1085 voix le plaçant en 3ème position de ladite liste; qu'il est toutefois signataire de la motion de méfiance mixte et dépositaire d'un acte de renonciation à la fonction de Bourgmestre;

Que Mme LAMBERT Sophie, présentée en qualité de 4ème Echevine, figurait au 3ème rang de la liste électorale n° 3 (P.S.) présentée au scrutin communal du 14 octobre 2018; qu'elle a réalisé un score électoral de 668 voix la plaçant en 4ème position de ladite liste; qu'elle fait toutefois l'objet d'une motion de méfiance individuelle;

Que M. LUKOKI Konda Antoine, présenté en qualité de 7ème Echevin, figurait au 10ème rang de la liste n° 3 (P.S.) présentée au scrutin communal du 14 octobre 2018; qu'il a réalisé un score électoral de 598 voix le plaçant en 5ème position de ladite liste; qu'il est toutefois signataire de la motion de méfiance mixte et dépositaire d'un acte de renonciation à la fonction de Bourgmestre;

Que M. NAJI Saïd figurait au 34ème rang de la liste n° 3 (P.S.) présentée au scrutin communal du 14 octobre 2018; qu'il a réalisé un score électoral de 598 (*lire "597" - erreur matérielle dans le projet de délibération*) voix le plaçant en 6ème position de ladite liste; qu'il est toutefois signataire de la motion de méfiance mixte et dépositaire d'un acte de renonciation à la fonction de Bourgmestre;

Que M. ISTASSE Jean-François, présenté en qualité de Bourgmestre, figurait en 6ème rang de la liste électorale n° 3 (P.S.) présentée au scrutin communal du 14 octobre 2018; qu'il a réalisé un score électoral de 539 voix le plaçant en 7ème position de ladite liste;

Que dès lors, au vu des éléments qui précèdent, rien ne s'oppose à la présentation de M. ISTASSE Jean-François à la fonction de Bourgmestre;

Considérant que la motion de méfiance mixte est recevable, tant sur le fond que la forme, et constitue, dès lors, un nouveau Pacte de Majorité;

Vu la décision du Collège communal du 10 septembre 2020 adoptée par 5 voix, contre 2 et 2 abstentions;

Considérant que le dossier a été communiqué à la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre, en sa séance du 17 septembre 2020;

Vu le courriel de Mme LANNOY, Directrice générale de la D.G.O.5, confirmant entre autres la recevabilité de ladite motion notamment au regard des signatures requises, du caractère constructif de la motion, du fait que les élus figurant aux 3 premières places de leur liste électorale n'ont pas formellement renoncé à exercer la fonction de bourgmestre, des actes de renonciations signés, de la jurisprudence du Conseil d'Etat;

Que ledit courriel a été envoyé aux Conseillers communaux le samedi précédent le Conseil communal;

Vu ses délibérations de ce jour actant :

- les démissions de MM. ELSSEN Marc (liste n° 5 C.D.H.) et GRIGNARD Michel (liste n° 1 M.R.) de leur fonction de Conseiller communal;

- installant MM. VAN BOSSCHE Jean-Bernard et DELTOUR Amaury, respectivement 3ème suppléant en ordre utile de la liste n° 5 C.D.H. et 1er suppléant en ordre utile de la liste n° 1 M.R., en qualité de Conseiller communal effectif en remplacement de MM. ELSEN et GRIGNARD, démissionnaires;

Entendu l'intervention de Mme la Présidente qui explique le déroulement de la séance et les prises de paroles successives: d'abord M. ISTASSE, Conseiller communal, les personnes concernées par les trois motions de méfiance individuelle, ensuite les Conseillers qui souhaitent intervenir et enfin à nouveau les trois personnes concernées par les motions en finissant par la Bourgmestre;

Entendu l'intervention de M. ISTASSE, Conseiller communal, qui présente la motion de méfiance mixte et souhaite que ses propos figurent de manière exhaustive dans la délibération et au procès-verbal;

"Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de présenter, au nom de la nouvelle Majorité P.S./M.R./C.D.H./NOUVEAU VERVIERS, ce qu'il est convenu d'appeler « la motion de méfiance mixte » incluant une motion collective à l'égard de l'ensemble du Collège actuel et 3 motions individuelles.

L'ensemble de cet édifice juridique est certes complexe mais a pour but de mettre en œuvre efficacement les accords politiques qui ont été pris par les 4 partis de la nouvelle Majorité.

Le contenu de cet accord est largement connu ainsi que la motion double qui en résulte, je n'y reviens donc pas.

Toutefois nous voulons :

- Expliquer la motivation de notre démarche;
- sa légalité;
- Et son aspect parfaitement démocratique.

1. La motivation

Je ne reviens pas sur la crise profonde qui a traversé nos partis politiques pendant l'été, spécialement le P.S. qui était menacé de disparition, ce qui a conduit à l'exclusion du P.S. de l'ancienne Bourgmestre et une lourde peine à l'encontre d'un Echevin "P.S.".

Il me semble que l'ensemble de la classe politique verviétoise doit s'excuser devant les Verviétois pour tout ce qui s'est passé et le désordre causé.

Mais l'important est qu'une solution à la crise ait été trouvée, chacun des partenaires de la nouvelle Majorité ayant dépassé ses intérêts partisans immédiats au profit des Verviétois et des Verviétoises, avec la volonté unanime de parler d'une même voix. Nous sommes persuadés que c'est cela que la grande majorité des Verviétois attendait de nous.

Cet accord n'a pas pour but de « se répartir » les places mais de travailler sans autre retard à l'avenir de Verviers. Nous le prouvons en déposant dès aujourd'hui, ce qui est rare, la « Déclaration de Politique générale » qui contient les grandes lignes de ce que nous voulons faire, le mieux possible et le plus rapidement possible.

En juillet dernier qui aurait cru que nous assisterions aujourd'hui à une telle union des forces constructives prêtes à mettre les mains « dans le cambouis » autour d'un même projet fort pour notre ville ?

Il y avait au moins trois bonnes raisons pour cela :

- il y a à faire à Verviers, c'est une évidence;
- il nous faut impérativement agir et gouverner, et répondre ainsi au sentiment de rejet du monde politique par une partie de la population, ce que nous devons prendre en considération;

- la pression de la recrudescence de l'épidémie de coronavirus et de tous ses dégâts en termes de santé mais aussi économique et social, qui appelle à des réponses également communales.

Le texte que nous déposons n'est pas un petit projet étriqué mais un véritable projet d'avenir pour notre ville.

Nous n'avons évidemment pas le monopole des bonnes idées et nous serions heureux de connaître les suggestions constructives des autres membres du Conseil. C'est pourquoi nous avons décidé de consacrer un Conseil communal spécial et exceptionnel sur ce thème, au travers du débat sur la nouvelle Déclaration de Politique communale.

Nous croyons ainsi, au-delà des rancœurs de certains, voire des insultes que nous avons essuyé ces dernières semaines, avoir saisi une opportunité majeure, à l'occasion malheureuse de cette crise politique compliquée : 4 partis unis par un vrai projet pour Verviers et qui partagent cette volonté de bien faire sans perdre plus de temps. Et de tenir compte des premiers enseignements du Monde dans lequel nous entrons.

2. Légalité

On nous a accusé successivement, d'avoir déposé des documents, illégaux, et puis, s'apercevant, peut-être, que ce n'était pas le cas, de « contourner l'esprit de la loi », à savoir le Code de la Démocratie locale.

Sur la légalité je veux répondre, qu'à notre demande, Mme la Directrice générale a sollicité de la Région Wallonne, notre Tutelle, un avis préalable. Chaque Conseiller l'ayant reçu ce samedi, je ne retiendrai que l'essentiel :

- les conditions de recevabilité sont rencontrées;
- il y est dit explicitement que le Conseil communal est le seul à pouvoir apprécier souverainement les motifs qui fondent ladite motion;
- la combinaison d'une motion collective et de plusieurs motions individuelles est validée par deux arrêts du Conseil d'Etat;
- la composition du nouveau Collège peut ne pas comprendre l'identité d'un ou de plusieurs élus en ordre utile pour devenir Bourgmestre;
- la Tutelle ajoute, ce qui nous paraît capital, que les Elus figurant aux 3 premières places de leur liste électorale, en l'occurrence, le P.S., n'ont pas formellement renoncé à exercer la fonction de bourgmestre mais ont été évincés de cette fonction par une motion de méfiance individuelle;
- enfin, et ce qui est capital pour ce qui me concerne personnellement, d'autres Elus en ordre utile ayant renoncé à exercer le mandat de Bourgmestre, l'Elu de plein droit en qualité de Bourgmestre mentionné dans la motion collective, c'est-à-dire votre serviteur, apparaît donc « conforme au code ».

C'est un avis très fort et qui plaide incontestablement dans notre sens, même s'il ne lie évidemment pas, à ce stade, le Ministre de Tutelle, voire un recours incertain au Conseil d'Etat. Et qui nous encourage à aller résolument de l'avant. Nous ajouterons encore qu'une motion de méfiance collective n'entraîne pas nécessairement le fait que les membres du Collège sortant ne puissent pas entrer dans le nouveau Collège et que c'est toujours le cas lorsqu'une Majorité s'ouvre à un nouveau partenaire, ce qui se vérifie chez nous, avec l'entrée au Collège du C.D.H., que je salue au passage.

Dois-je rappeler que dès le mois d'août, sur VEDIA, le Prof. GRANDJEAN, une autorité en la matière, politologue à l'U.Liège, avait estimé que tout ceci n'était pas illégal et qu'Hasan AYDIN et Sophie LAMBERT pouvaient réintégrer le Collège. Si ce professeur avait été convenablement écouté, nous nous serions bien passés de toutes ces controverses inutiles.

3. Démocratie

Chacun a sa notion de l'éthique en politique, mais je veux souligner qu'en démocratie, c'est le vote du conseil communal qui est décisif ! Nous nous compterons donc tout à l'heure et notre décision sera souveraine. Faut-il ajouter que nous représentons une large majorité dans ce conseil, dont la stabilité est un atout essentiel pour aborder les problèmes difficiles qui nous attendent, et nous le savons.

Consacrer son énergie à des recours ou à des procédures improbables est un choix, auquel nous serons peut-être contraints, mais qui va à l'encontre de notre volonté d'aller de l'avant sans perdre de temps pour que les choses aillent mieux (enfin !) à Verviers. Et il y a beaucoup de travail, ce qui est bien plus important que celui de s'interroger longuement sur ce que serait « l'esprit » de la loi...

Je veux encore ajouter deux éléments :

- La loi traite manifestement de la situation politique telle qu'elle était à l'issue des élections communales. Notre conseil l'avait respectée en son temps en désignant en qualité de bourgmestre, l'élue du premier parti, le PS, faisant partie de la majorité proposée à l'époque, et ayant reçu le plus de voix de préférence. Mais le code est muet sur ce qui se passe après, dans le courant de la législature. Et dans un régime de liberté, ce qui n'est pas interdit est donc autorisé !
- En 2015, lorsque Muriel Targnion avait été désignée bourgmestre à la suite d'un renversement de majorité dont nous avons tous le souvenir. Hasan Aydin avait pourtant fait plus de voix de préférence qu'elle lors des élections communales de 2012 et avait été écarté grâce à sa bonne volonté, ce qui est tout à son honneur. A l'époque, cela n'avait soulevé aucun scandale et personne n'avait crié à la dictature, au non-respect de la loi, au mépris de l'éthique et que sais-je encore... Pourquoi ?

Je vous laisse répondre à cette question.";

Entendu l'intervention de M. LOFFET, Echevin, qui rappelle qu'il n'a pas revendiqué la fonction mais qu'on la lui a proposée. Il pense avoir travaillé avec rigueur. Il pense que la situation ne sera pas "apaisée" longtemps. Il est toutefois optimiste pour Verviers à moyen terme au vu notamment de dossiers tels que "Ville conviviale", la rénovation du Théâtre, de la piscine, le reconditionnement du Grand Bazar, ... Il rappelle aussi quelques-uns des dossiers qui ont avancé au niveau du Personnel aussi (notamment l'engagement des P.T.P. en A.P.E.).

Il relève brièvement les revirements intervenus dans les engagements pris par les uns et les autres durant cet été.

Il remercie tout le personnel communal et les Conseillers de la Majorité, et notamment Michel GRIGNARD. Il remercie aussi les Citoyens qui lui ont témoigné leur sympathie.

Entendu l'intervention de M. ORBAN, Conseiller communal, qui pense que ces motions sont "non éthiques", même s'il les a signées. L'esprit du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation n'est pas respecté. Toutefois, il veut se battre pour la démocratie et le C.D.H. verviétois partage cet avis. Il a signé cette motion par respect de son engagement dans un parti politique. Il ne voulait pas partir en pleine crise. La démocratie reprendra ses droits et le C.D.H. sera là;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., lequel constate qu'il s'agit de démettre une Bourgmestre qui a été critiquée. Il rappelle qu'elle est toujours chez ENODIA, qu'elle cumule des mandats. Cela engendre une déconnexion avec les problèmes réels de population (il en veut pour preuve l'idée du crowdfunding pour financer le recours au Conseil d'Etat).

Il s'agit de la fin d'une Bourgmestre libérale sous laquelle les droits de l'Opposition ont été réduits, le C.P.A.S. a été malmené.

Il s'interroge aussi sur la nouvelle Majorité dont il ne sait pas grand-chose. Combien d'heures à "sauver sa peau" au lieu de s'intéresser à l'intérêt général, à celui de la population verviétoise et de la crise du Covid ?

Le Pacte de Majorité apporte une petite idée de ce qui sera mené comme politique. Et il ne voit pas de changement de cap. La politique sera encore plus à droite. Il est surpris de voir que le C.D.H. est appelé à la rescousse alors que même en 2015, le C.D.H. a "attaqué" le Personnel. C'est irrespectueux pour le Personnel de Verviers.

Il relève que la Déclaration de Politique communale n'est pas encore prête. Il rappelle la saga "City Mall".

La Ville est aussi tournée vers les partenariats "public/privé" alors que toutes les études démontrent que c'est une ruine pour les finances communales.

En conclusion, le P.T.B. ne veut soutenir ni l'équipe sortante, ni la nouvelle;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Conseiller communal, qui fait le rétroacte des dires des uns et des autres sur la proposition qui est actuellement soumise au vote et constate que ceux qui la critiquaient vont à présent la voter - c'est surtout le cas du C.D.H.

Il souligne aussi le fait que des personnes ont renoncé à des places qui leur revenaient de par l'application du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Entendu l'intervention de M. MAHU, Conseiller communal, qui exprime son malaise personnel. Il appréhende les prochaines élections au vu du spectacle de cet été. Chacun doit faire son examen de conscience (jusqu'où on est prêt à aller pour garder son mandat);

Entendu l'intervention de Mme DARRAJI, Conseillère communale, qui revient sur les expressions xénophobes qui ont été dites cet été. Elle rappelle la motion votée par le Conseil communal de Verviers contre le racisme. Tous les Conseillers doivent adopter un comportement exemplaire en la matière.

Elle constate que la fracture tant au sein de certains partis qu'au sein de la population a été exacerbée. La communautarisation des conflits aura des conséquences notamment en terme de crédibilité de futures politiques "égalitaires";

Entendu l'intervention de M. EL HAJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui est fier de son équipe qui reste unie. Il appelle chacun à voter ce qu'il estime profondément juste et pas nécessairement à suivre les directives du parti;

Entendu l'intervention de M. BERRENDORF, Chef de Groupe P.P., qui ne veut pas être associé à cette pratique. Il voudrait quitter le cirque mais reste pour les électeurs qui lui ont fait confiance. La nomination de M. ISTASSE n'est pas le choix de l'électeur et ne respecte pas le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. A quoi sert encore le vote ? Il note néanmoins que le futur Bourgmestre ne sera peut-être pas pire que la Bourgmestre actuelle.

Il ne se reconnaît pas dans tels comportements.

Une consultation populaire aurait à tout le moins pu être mise sur pied.

Les propos envers M AYDIN, le présentant comme un "Turc"; sont honteux.

Il remarque que la Ville a dépensé beaucoup d'argent dans des dossiers onéreux pour la Ville et sans intérêt pour elle (acquisition d'immeubles en centre-ville, démolition de l'immeuble Belgacom) alors qu'en même temps, elle rabote les moyens du C.P.A.S.

Il ne regrettera pas la Bourgmestre;

Entendu l'intervention de M. BEN ACHOUR, Conseiller communal, qui est dérangé par ce qui vient d'être dit. Il relève la manière de certains de se draper de la probité en ne retenant que les éléments qui les intéressent (en ignorant volontairement les autres).

La crise a été profonde, a ébranlé les fondements de la Démocratie locale. Il ne veut pas cibler les Ecologistes mais il souhaite rappeler les nombreux contacts en juillet et début août et que l'hypothèse actuellement mise au vote n'était pas contestée au départ. Le 16 août, un accord a été trouvé puis le lendemain, il y a eu un revirement. C'est grossier de venir jouer aujourd'hui les chevaliers blancs.

Il précise que le P.S. a voulu répondre à une double exigence: le Bourgmestre doit faire consensus dans son Groupe et avec les futurs partenaires de Majorité.

Il rappelle aussi qu'il a été question de ramener le P.S. dans la Majorité avec 6 sièges (sur 13) et là personne ne s'offusquait de ce hold-up démocratique;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Conseiller communal, qui confirme les contacts. Il est responsable de ce qu'il a négocié mais pas de ce que le Conseiller BEN ACHOUR a compris - il n'était d'ailleurs pas présent autour de la table. Le choix de M. ISTASSE comme Bourgmestre, ECOLO n'avait pas autorité pour le refuser. Mais après analyse du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, il s'est avéré que ce choix n'était pas possible pour ECOLO, la motion ne respectant pas l'esprit du Législateur. Ils auraient voulu que d'autres partis fassent le même choix;

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Echevin, qui précise que l'instant n'est pas heureux mais qu'il faut avancer et prendre ses responsabilités. Ce n'est pas la faute de ceux qui s'en vont. Le bilan jusqu'à présent est positif et source de fierté. Il retient quand même du positif: lors des discussions, le devenir de Verviers a été abordé et sera intégré dans la Déclaration de Politique communale qui est bien avancée.

Concernant la motion, il relève que la D.G.O.5 précise qu'elle ne franchit pas la ligne. Et le Conseil d'Etat donnera certainement son avis et c'est une bonne chose. Mais le débat doit aussi remonter au Parlement wallon pour préciser les articles. Les responsabilités sont aussi là-bas. Il y aurait pu peut-être y avoir un accord avec ECOLO mais le M.R. n'a pas voulu utiliser la stratégie du pourrissement et a voulu avancer vu les défis à relever au niveau de la précarité de la population, du centre-ville, de la mobilité, ...

La solution est peut-être "alambiquée" mais des gens de bonne volonté se sont mis à table pendant leurs vacances afin de sortir de la crise et de faire en sorte que chacun y retrouve sa griffe.

Il termine en précisant qu'il regrette l'aspect communautaire et en remerciant le travail d'A. LOFFET et de M. TARGNION. Il souhaite bon vent à M. ISTASSE.

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., qui répond à M. DEGEY. Il estime que le débat n'est pas à la hauteur, on se fiche des querelles internes des partis. Les Verviétois ne sont pas intéressés par notre petite personne mais par les projets qui vont être mis en place. Il n'y a pas de Déclaration de Politique communale ce jour, donc pas de projet de la future Majorité. Il y a un manque de respect pour la population verviétoise;

Entendu l'intervention de M. MAHU, Conseiller communal, qui appelle chacun à se décentrer, il n'y a pas une seule vérité.

Entendu Mme la Présidente qui invite les personnes visées par la motion à s'exprimer;

Entendu l'intervention de Mme TARGNION, Bourgmestre, qui précise qu'elle parle avec beaucoup de sérénité. Elle souligne que beaucoup de citoyens sont révoltés par ce qui se passe. Et le Conseil communal ne prend pas la mesure de cela.

Elle explique les raisons de saisir le Conseil d'Etat: Elle ne souhaite pas revenir mais il s'agit de faire respecter le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. Elle ne prétend pas qu'elle va gagner. Le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ne souhaite pas que ce soit le parti qui choisisse le Bourgmestre alors que c'est ce qu'il se passe ici. Elle est une femme de conviction et va jusqu'au bout, que cela plaise ou non.

Elle émet des remerciements à ceux qui ont voté pour elle.

Elle remercie les Conseillers pour les débats.

Elle remercie ses collaborateurs directs qui ont été d'une aide précieuse au jour le jour; le Personnel communal, la Directrice générale f.f. et le Comité de Direction. Ils travaillent dans l'intérêt du Service public et sont la continuité du Service public. Elle remercie également les Policiers et le Personnel administratif de la Police. Elle remercie aussi les Pompiers.

Elle remercie aussi sa famille pour les sacrifices faits - surtout sa fille.

Elle souhaite aussi remercier des militants décédés.

Elle lit enfin un texte de GIDE pour faire part de son état d'esprit;

Considérant que le Conseil communal fait siennes les motivations argumentées exposées dans la motion mixte, considérées ici comme intégralement reproduites;

Qu'il fait siennes également les motivations argumentées de M. ISTASSE, Conseiller communal, notamment en son point 2 relatif à la légalité de ladite motion;

Qu'il en conclut au caractère légal de ladite motion, fort également de l'avis de la Directrice générale de la D.G.O.5;

Considérant qu'il est procédé à un vote à haute voix (appel nominal);

Par 20 voix contre 11 et 5 abstentions,

ADOPTE :

- 1.- la motion de méfiance mixte à l'égard de l'ensemble du Collège communal et à l'égard de la Bourgmestre, du Président du C.P.A.S. et d'une Echevine, déposée par la moitié au moins des membres des Groupes P.S., M.R., N.V. et C.D.H., en date du 3 septembre 2020 (voir annexe).
- 2.- le nouveau Pacte de Majorité présenté par la moitié au moins des membres des Groupes P.S., M.R., N.V. et C.D.H. en vue de constituer un nouveau Collège communal comme suit :
 - a.- Bourgmestre: M. ISTASSE Jean-François (P.S.);
 - b.- Echevins :
 - 1er Echevin: M. DEGEY Maxime (M.R.);
 - 2ème Echevine : Mme OZER Cécile (C.D.H.);
 - 3ème Echevin : M. CHEFNEUX Jean-François (N.V.);
 - 4ème Echevine : Mme LAMBERT Sophie (P.S.);
 - 5ème Echevin : M. BREUWER Freddy (M.R.);
 - 6ème Echevine : Mme BELLY Sylvia (P.S.);
 - 7ème Echevin : M. LUKOKI Antoine (P.S.);
 - c.- Président du C.P.A.S. pressenti : M. AYDIN Hasan (P.S.).

La présente délibération sera transmise au S.P.W.-D.G.O.5. dans le cadre de la Tutelle générale.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION

Motion de méfiance « mixte » incluant une motion collective à l'égard de l'ensemble du collège communal et trois motions individuelles à l'égard de la Bourgmestre, du Président du CPAS et d'une Echevine

Les soussignés, représentant la majorité des Conseillers de chaque groupe composant le pacte de majorité originaire, établi à l'issue des élections du 14 octobre 2018 (PS – MR – Nouveau V.), ainsi que la majorité des conseillers du groupe CDH, après avoir délibéré de la situation politique locale, à savoir :

- La mise en péril de la majorité originaire sur base de la scission du groupe PS, dont la liste a obtenu à l'issue des dernières élections le plus de voix parmi les groupes politiques formant le pacte de majorité, et ce suite à une tentative motion de méfiance individuelle avortée à l'égard de l'un de ses membres, Monsieur Hasan AYDIN (PS), Président du CPAS ;
- L'impossibilité de la Bourgmestre, Madame Muriel TARGNION (PS), à pacifier le litige au sein de son propre groupe et à y rétablir une assise politique suffisante pour soutenir sa politique et pour restaurer sa légitimité ;
- La volonté de la Bourgmestre, Madame Muriel TARGNION (PS), de poursuivre dans une voie sans-issu pour son propre groupe et la majorité originaire par l'introduction d'une motion de méfiance collective visant cette fois à l'exclusion de Monsieur Hasan AYDIN (PS), Président du CPAS, et Konda Antoine LUKOKI (PS), 7^{ème} Echevin ;
- La mise en minorité de la Bourgmestre dans son propre groupe suite à cette nouvelle tentative avortée faute des majorités nécessaires au sein des groupes du conseil communal ;
- La rupture de confiance définitive de la Bourgmestre avec son groupe et l'exclusion corollaire de celle-ci du Parti socialiste auquel elle était apparentée ;
- La perte de confiance grandissante dans la personne de la Bourgmestre, Madame Muriel TARGNION, quant à sa capacité à solutionner le litige ouvert avec son groupe politique et les difficultés relationnelles largement induites par celui-ci au sein du collège communal ;
- L'importance primordiale de garantir à la population verviétoise un collège communal et un pacte de majorité à même de gérer de façon investie et sereine l'intérêt premier de leurs concitoyens ;
- L'absolue nécessité à cette fin de rétablir une confiance solide au sein de l'ensemble des groupes proposant un pacte de majorité alternatif pour sortir de cette crise politique par le haut dans l'intérêt de Verviers et de ses citoyens ;
- Cette confiance nécessite un travail mutuel d'introspection des acteurs politiques impliqués tant à titre collectif qu'à titre individuel et qu'il s'impose à cet égard de prendre en considération que seule une figure consensuelle et expérimentée est à même de pouvoir unir à nouveau les groupes de la majorité alternative ;
- Monsieur Hasan AYDIN (PS), Président du CPAS a rencontré des difficultés relationnelles au sein du Collège communal originaire et celles-ci fondent, en l'état, un constat suffisant et légitime des membres de la majorité alternative quant à l'impossibilité actuelle de fédérer et unir à suffisance la future majorité autour de sa personne en qualité de Bourgmestre ;
- Madame Sophie LAMBERT (PS), 3^{ème} Echevine, a également rencontré des difficultés telles qu'elle ne bénéficie pas du soutien de son groupe politique au sein du conseil communal ce qui fonde une conviction suffisante et légitime des membres de la majorité alternative quant à l'impossibilité actuelle à fédérer et unir la future majorité autour de sa personne ;
- Messieurs les Conseillers Malik BEN ACHOUR (PS), Konda Antoine LUKOKI (PS) et Said NAJI (PS) ont par ailleurs décidé dans l'intérêt de Verviers en vue d'offrir à la majorité alternative une stabilité nécessaire et de pacifier définitivement le litige au sein de leur groupe, de renoncer à exercer la fonction de Bourgmestre.

Ceux-ci ont donc convenu :

- du dépôt et de l'adoption d'une motion dite « mixte » à l'égard de l'ensemble du collège communal en ce compris le Président du CPAS et du dépôt et de l'adoption d'une motion de méfiance à l'égard de :
 - Madame Muriel TARGNION ;
 - Monsieur Hasan AYDIN ;
 - Madame Sophie LAMBERT ;
- d'acter qu'au terme de l'adoption de cette motion de méfiance « mixte » et de la renonciation au poste de Bourgmestre de Messieurs les Conseillers Malik BEN ACHOUR (PS), Konda Antoine LUKOKI (PS) et Said NAJI (PS), le nouveau collège communal sera composé comme suit :
 - Bourgmestre : Jean-François ISTASSE (PS)
 - 1^{er} Echevin(e) : Maxime DEGEY (MR) ;
 - 2^{ème} Echevin(e) : Cécile OZER (CDH) ;
 - 3^{ème} Echevin(e) : Jean-François CHEFNEUX (Nouveau V.) ;
 - 4^{ème} Echevin(e) : Sophie LAMBERT (PS) ;
 - 5^{ème} Echevin(e) : Freddy BREUWER (MR) ;
 - 6^{ème} Echevin(e) : Sylvia BELLY (PS) ;
 - 7^{ème} Echevin(e) : Konda (Antoine) LUKOKI (PS) ;
 - Président(e) du CPAS : Hasan AYDIN (PS).

Ils demandent expressément qu'à la suite du dépôt de la présente motion entre les mains de Madame la directrice générale f.f., le débat et le vote sur la motion de méfiance soient inscrits à l'ordre du jour du plus prochain conseil communal, pour autant qu'un délai de sept jours francs se soit écoulé depuis le dépôt de la présente motion.

Ils sollicitent que Madame la directrice générale f.f. adresse sans délai cette motion aux membres du Collège communal, du Conseil communal, du Conseil de l'action sociale et la porte à la connaissance du public par voie d'affichage.

Ils demandent également que Madame la directrice générale f.f. sollicite sans délai, en motivant de l'extrême urgence, un avis préalable de la tutelle sur la présente motion de méfiance. Cet avis sera joint, si son délai d'obtention le permet, au dossier administratif de la présente motion.

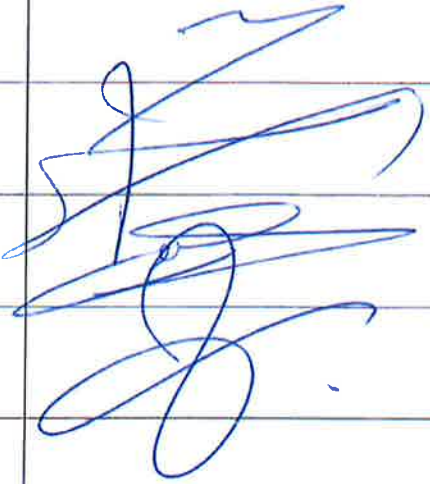
Signataires de la présente motion :

Pour le groupe PS, constitué de 13 élus, les soussignés suivants :

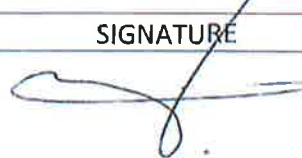



NOM	PRENOM	SIGNATURE
TARGNION	Muriel	
AYDIN	Hasan	

BEN ACHOUR	Malik	
LAMBERT	Sophie	
LUKOKI	Konda	
NAJI	Said	
ISTASSE	Jean-François	
NYSSSEN	Didier	
LOFFET	Alexandre	
NANGI	Chimaine	
MARECHAL	Laurie	
GALLASS	Mohamed-Anass	
BELLY	Sylvia	


Pour le **groupe MR**, constitué de 6 élus, les soussignés suivants :


NOM	PRENOM	SIGNATURE
DEGEY	Maxime	
BREUWER	Freddy	
CORTISSE	Stéphanie	
THOMAS	Bertrand	
GRIGNARD	Michel	
SCHROUBEN	Julie	

Pour le **groupe Nouveau V.**, constitué de 4 élus, les soussignés suivants :

NOM	PRENOM	SIGNATURE
CHEFNEUX	Jean-François	
FALZONE	Gaëtan	
STOFFELS	Romain	
MAGIS	Christine	

Pour le **groupe CDH**, constitué de 5 élus, les soussignés suivants :

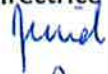
NOM	PRENOM	SIGNATURE
ELSEN	Marc	
ORBAN	Claude	
DENIS	Jean-François	

PIRON	Bernard	
OZER	Cécile	

Date de dépôt entre les mains de la directrice générale f.f. :

05.09.2020

Nom et signature de la directrice générale f.f. :

KNUSSEN 



Province de Liège**Arrondissement de Verviers****Commune de Verviers****PROJET DE PACTE DE MAJORITE****PARTIE I : GROUPES POLITIQUES PARTICIPANT AU PACTE DE MAJORITE****NOM DU GROUPE : PS**

ayant obtenu 13 sièges aux élections communales du 14 octobre 2018 et composé des élus suivants :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	N° REGISTRE NATIONAL
TARGNION	Muriel	18/05/1971	710518 05063
AYDIN	Hasan	15/06/1972	720615 18150
BEN ACHOUR	Malik	31/01/1979	790131 06589
LAMBERT	Sophie	10/12/1976	761210 07247
LUKOKI	Konda	15/10/1992	921015 48302
NAJI	Said	22/08/1974	740822 47191
ISTASSE	Jean-François	27/11/1950	501127 00719
NYSSSEN	Didier	30/01/1966	660130 00701
LOFFET	Alexandre	10/11/1986	861110 15174
NANGI	Chimaine	28/03/1985	850328 43843
MARECHAL	Laurie	14/07/2000	000714 28651
GALLASS	Mohamed-Anass	03/10/1999	991003 31397
BELLY	Sylvia	07/03/1962	620307 16080

NOM DU GROUPE : MR

ayant obtenu 6 sièges aux élections communales du 14 octobre 2018 et composé des élus suivants :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	N° REGISTRE NATIONAL
DEGEY	Maxime	15/10/1983	831015 07527
BREUWER	Freddy	22/03/1960	600322 36958
CORTISSE	Stéphanie	05/12/1988	881205 32601
THOMAS	Bertrand	16/07/1991	910716 09110
GRIGNARD	Michel	27/10/1954	541027 00994
SCHROUBEN	Julie	27/06/1978	780627 08608

NOM DU GROUPE : NOUVEAU V.

ayant obtenu 4 sièges aux élections communales du 14 octobre 2018 et composé des élus suivants :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	N° REGISTRE NATIONAL
CHEFNFLUX	Jean-François	19/04/1979	790419 04505
FALZONE	Gaëtan	20/11/1973	731120 13797
STOFFELS	Romain	05/11/1998	981105 44189
MAGIS	Christine	13/05/1971	710513 07096


NOM DU GROUPE : CDH

ayant obtenu 5 sièges aux élections communales du 14 octobre 2018 et composé des élus suivants :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	N° REGISTRE NATIONAL
ELSEN	Marc	04/01/1960	600104 38385
ORBAN	Claude	24/09/1955	550924 00706
DENIS	Jean-François	08/07/1977	770708 24121
PIRON	Bernard	11/04/1973	730411 21348
OZER	Cécile	21/05/1974	740521 17013

PARTIE II : IDENTITÉ DU BOURGMESTRE, DES ÉCHEVINS ET DU PRÉSIDENT DU CPAS PRESENTI


Bourgmestre

Nom :	ISTASSE		
Prénom :	Jean-François	N° Registre national :	501127 00719
Adresse :	Rue des Peupliers, 19		
	4800	Verviers	
Sexe :	Masculin	Nationalité :	Belge
Signature :			

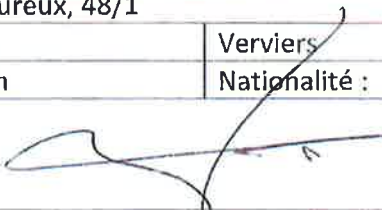
1^{er} Echevin(e)

Nom :	DEGEY		
Prénom :	Maxime	N° Registre national :	831015 07527
Adresse :	Rue Carl Grün, 9/22		
	4800	Verviers	
Sexe :	Masculin	Nationalité :	Belge
Signature :			


2^{ème} Echevin(e)

Nom :	OZER		
Prénom :	Cécile	N° Registre national :	740521 17013
Adresse :	Rue de France, 100		
	4800	Verviers	
Sexe :	Féminin	Nationalité :	Belge
Signature :			


3^{ème} Echevin(e)

Nom :	CHEFNEUX		
Prénom :	Jean-François	N° Registre national :	790419 04505
Adresse :	Rue Laoureux, 48/1		
	4800	Verviers	
Sexe :	Masculin	Nationalité :	Belge
Signature :			

4^{er} Echevin(e)

Nom :	LAMBERT		
Prénom :	Sophie	N° Registre national :	761210 07247
Adresse :	Rue des Jardin, 22		
	4800	Verviers	
Sexe :	Féminin	Nationalité :	Belge
Signature :			

5^{ème} Echevin(e)

Nom :	BREUWER		
Prénom :	Freddy	N° Registre national :	600322 36958
Adresse :	Avenue de Ningloheid, 129		
	4802	Verviers	
Sexe :	Masculin	Nationalité :	Belge
Signature :			

6^{ème} Echevin(e)

Nom :	BELLY		
Prénom :	Sylvia	N° Registre national :	620307 16080
Adresse :	Chemin du Cossart, 25		
	4801	Verviers	
Sexe :	Féminin	Nationalité :	Belge
Signature :			

7^{ème} Echevin(e)

Nom :	LUKOKI		
Prénom :	Konda (Antoine)	N° Registre national :	921015 48302
Adresse :	Rue de Stembert, 98/4		
	4800	Verviers	
Sexe :	Masculin	Nationalité :	Belge
Signature :			

Président(e) du CPAS

Nom :	AYDIN		
Prénom :	Hasan	N° Registre national :	720615 18150
Adresse :	Rue des Taillis, 11		
	4800	Verviers	
Sexe :	Masculin	Nationalité :	Belge
Signature :			

PARTIE III : SIGNATAIRES DU PACTE DE MAJORITE

Nous, soussignés, membres élus des groupes politiques repris à la partie I déclarons nous associer pour former un pacte de majorité et présenter les membres repris à la partie II pour constituer le Collège communal :


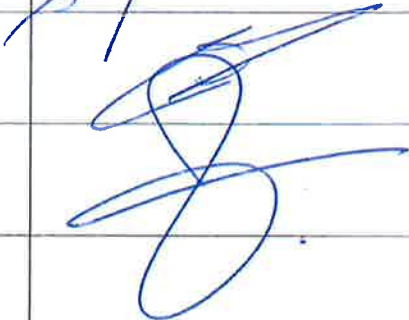

Noms, prénoms et signatures des membres de chaque groupe politique partie au pacte de majorité.

Pour le Groupe : PS

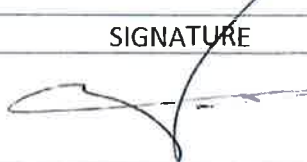



NOM	PRENOM	SIGNATURE
TARGNION	Muriel	
AYDIN	Hasan	
BEN ACHOUR	Malik	
LAMBERT	Sophie	
LUKOKI	Konda	
NAJI	Said	
ISTASSE	Jean-François	
NYSSSEN	Didier	
LOFFET	Alexandre	
NANGI	Chimaine	
MARECHAL	Laurie	
GALLASS	Mohamed-Anass	

BELLY	Sylvia	
-------	--------	---





Pour le Groupe : MR

NOM	PRENOM	SIGNATURE
DEGEY	Maxime	
BREUWER	Freddy	
CORTISSE	Stéphanie	
THOMAS	Bertrand	
GRIGNARD	Michel	
SCHROUBEN	Julie	

Pour le Groupe : NOUVEAU V.

NOM	PRENOM	SIGNATURE
CHEFNEUX	Jean-François	
FALZONE	Gaëtan	
STOFFELS	Romain	
MAGIS	Christine	

Pour le Groupe : CDH

NOM	PRENOM	SIGNATURE
ELSEN	Marc	
ORBAN	Claude	
DENIS	Jean-François	
PIRON	Bernard	
OZER	Cécile	

Date de dépôt entre les mains de la directrice générale f.f. :

03.09.2020

Nom et signature de la directrice générale f.f. :

VANUBEN Juiel

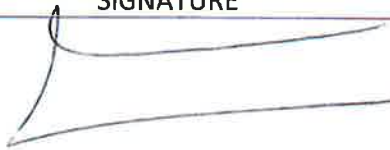


Motion de méfiance « mixte » incluant une motion collective à l'égard de l'ensemble du collège communal et trois motions individuelles à l'égard de la Bourgmestre, du Président du CPAS et d'une Echevine

ANNEXE 1**Renon à la fonction de Bourgmestre**

Je soussigné Malik BEN ACHOUR, Conseiller communal élu à Verviers à l'issue des élections du 14 octobre 2018 avec le 3^{ème} score en voix de préférence (1.085 voix) sur la liste n°3 « PS », renonce par la présente à exercer la fonction de Bourgmestre conformément à l'article L1123-4 du CDLD.


Fait à Verviers, le

DATE	SIGNATURE
18/01/2020	

Date de dépôt entre les mains de la directrice générale f.f. :

03.08.2020

Nom et signature de la directrice générale f.f. :

KNUSSEN Juiel


Motion de méfiance « mixte » incluant une motion collective à l'égard de l'ensemble du collège communal et trois motions individuelles à l'égard de la Bourgmestre, du Président du CPAS et d'une Echevine

ANNEXE 2

Renon à la fonction de Bourgmestre

Je soussigné Konda (Antoine) LUKOKI, Conseiller communal élu à Verviers à l'issue des élections du 14 octobre 2018 avec le 5^{ème} score en voix de préférence (598 voix) sur la liste n°3 « PS », renonce par la présente à exercer la fonction de Bourgmestre conformément à l'article L1123-4 du CDLD.

Fait à Verviers, le

DATE	SIGNATURE
 18/08/2020	

Date de dépôt entre les mains de la directrice générale f.f. :

03.09.2020

Nom et signature de la directrice générale f.f. :

KNUSSEN Juciel



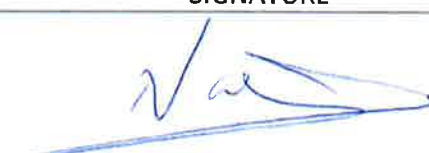
Motion de méfiance « mixte » incluant une motion collective à l'égard de l'ensemble du collège communal et trois motions individuelles à l'égard de la Bourgmestre, du Président du CPAS et d'une Echevine

ANNEXE 3

Renon à la fonction de Bourgmestre

Je soussigné Said NAJI, Conseiller communal élu à Verviers à l'issue des élections du 14 octobre 2018 avec le 6^{ème} score en voix de préférence (597 voix) sur la liste n°3 « PS », renonce par la présente à exercer la fonction de Bourgmestre conformément à l'article L1123-4 du CDLD.

Fait à Verviers, le

DATE	SIGNATURE
<i>18/10/20</i>	

Date de dépôt entre les mains de la directrice générale f.f. :

03.09.2020

Nom et signature de la directrice générale f.f. :

KNUBBEN Juciel

